

Le Landreau - Circuit Loire Divatte

Samedi 6 septembre 2014
Dossier technique



TROPHÉE LOIRE-ATLANTIQUE

Epreuves cyclistes Elites 1 - 2 / Haut niveau amateur
6 ET 7 SEPTEMBRE 2014
LE LANDREAU - THOUARÉ-SUR-LOIRE - MARSAC-SUR-DON

SAMEDI 6 **1^e course - Circuit Loire-Divatte**
en ligne et en circuit - 150 km
départ 13 h 30 - Le Landreau
arrivée 16 h 30 - Le Landreau
Course d'attente : Série départementale - 13h30

DIMANCHE 7 **2^e course - Thouaré / Marsac**
en ligne et en circuit - 150 km
départ 13 h 30 - Thouaré
arrivée 16 h 30 - Marsac
Course d'attente : Cadets - 13h30

Marsac/Don
Thouaré/Loire
Nantes
Le Landreau

**Loire
Atlantique**

www.ucna.fr



Organisation

Direction de l'Organisation : UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE
KNOWLES Marcel Président UCNA section FFC
TERRIEN Marcel Vice-président UCNA section FFC

Direction de la course :

Président du jury	BERTHELOT Gabriel
Commissaire arbitre	VERGER Guillaume
Commissaire arbitre	MOTTIER Pierre
Juge à l'arrivée	DELALANDE Patrick
Commissaire arbitre moto	DESMONS Caroline

Organisation :

Info course	UCNA /Direction de course
Moto info	LAVAL Loïc
Ardoiser	Vendée Sécurité Courses
Motos sécurité	Gendarmerie nationale EDSR
	Vendée Sécurité Courses
	Antenne 44 de Moto Sarthe
Photo finish	Vendée Chrono Finish
Car Podium	Vendée Sono
Informatique	DOUSSET Cyrille
	QUESNEL Sandrine
Animateur	LE BALCH Eric
Secrétariat	QUESNEL Sandrine
Trésorier	CHIRON Didier
Responsable véhicules	PATISSIER Norbert
Dispositif d'arrivée	COUTURIER Michaël
Responsable Sécurité	TERRIEN Marcel
Médecin	Docteur PILARD Patrick
Ambulance	Société Douillard
Signaleurs fixes	Comités des fêtes du Landreau
Signaleurs mobiles	TOUGUET Marcel
Véhicules assistance	UCNA/EC DON
Secouristes	ADPC
CHU de Nantes	Urgences 02-40-08-38-95
CHU de Redon	Urgences 02-99-71-71-96
CHU de Saint Nazaire	Urgences 02-40-90-62-35
Epreuve d'attente série départementale	
Le Landreau	UCNA

Règlement

ARTICLE 1 - L'épreuve

Cette épreuve est organisée par l'UNION CYCLISTE NANTES ATLANTIQUE (**UCNA**) selon le « Règlement International et National du Sport Cycliste 2014 » édité par la Fédération Française de Cyclisme (**FFC**), avec, en complément, le règlement particulier faisant l'objet des articles ci-après.

L'épreuve dénommée « Trophée Loire-Atlantique - Le Landreau - Circuit Loire Divatte » a lieu au Landreau le 6 Septembre 2014.

ARTICLE 2 - Participation et engagement

L'épreuve est classée dans la catégorie « 1.12.1 » Elite Nationale du calendrier français. Elle est donc ouverte aux coureurs et équipes selon l'article « 2.1.005 » de la réglementation :

- Equipes continentales UCI Françaises
- Equipes Nationales
- Equipes étrangères, régionales et de clubs
- Equipes FFC : coureurs de 1ère et 2ème catégorie seuls
- Pôles, Equipes de Division Nationale 1, 2, 3
- Equipes de Comités Régionaux
- Equipes de Comités Départementaux
- Equipes de clubs

Les engagements à titre individuel sont admis.

Le nombre de coureurs maximum admis par l'organisation est de 200 coureurs. Dans le cas où le nombre maximum d'engagés serait atteint, le nombre de coureurs pourra être limité à 12 maximum par structure.

Voitures suiveuses de Directeurs Sportifs admises à partir de 5 coureurs.

- > Les engagements seront à faire par Internet sur le site de la FFC (www.ffc.fr) à partir du 15 août 2014
- > Pour les équipes qui ne peuvent pas s'engager par Internet (équipes étrangères ou continentales), le bulletin d'engagement est à envoyer par courrier accompagné du paiement de 6,50 euros par coureur à :

Monsieur Cyrille DOUSSET - 11 route de Carquefou - 44300 NANTES
Téléphone : 09 54 48 63 22
Portable : 06 89 03 30 43
Mail : cdousset1@free.fr

ARTICLE 3 - Permanence et vérification des licences

La confirmation des partants et le retrait des dossards se fait à la permanence, à la Mairie rue des Moulins au Landreau, **de 11h00 à 13h00 le samedi matin 6 septembre 2014.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.02.087 du règlement de l'UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **12h00 à l'école Sainte-Marie, 15 rue des Moulin au Landreau**

ARTICLE 4 - Itinéraire et horaires

Le parcours et les horaires ont été fixés selon les documents détaillés joints à ce règlement.

Une déviation est mise en place pour les directeurs sportifs après La Chapelle-Basse-Mer au kilomètre 24 en raison d'une route étroite avec bande herbeuse au milieu. Le dépannage sera assuré par les voitures de dépannage neutre (voir plan en annexe).

ARTICLE 5 - Radio tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 151 5125.
Chaque équipe doit apporter sa radio.

ARTICLE 6 - Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 7 - Assistance technique neutre

Le service assistance technique neutre est assuré par l'organisation au moyen de trois véhicules. Deux à l'avant et un à l'arrière de la course. Chaque équipe doit fournir une paire de roue pour l'assistance neutre. Le numéro de voiture des véhicules des directeurs sportifs seront remis en échange de cette paire de roue.

ARTICLE 8 - Départ

Le départ sera donné à 13h30 sur la ligne de départ.

ARTICLE 9 - Arrivée

L'arrivée est jugée sur un circuit de 7,8 kms à parcourir 9 fois. Afin d'éviter les interventions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 10% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas

de circonstances exceptionnelles par le collège des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 10 - Ravitaillement

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 50ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

Une zone de récupération des déchets sera matérialisée sur le circuit d'arrivée. Il sera interdit de jeter des bidons ou emballages en dehors de cette zone.

ARTICLE 11 - Challenge Trophée Loire-Atlantique

Un challenge est mis en place sur les deux épreuves du Trophée Loire-Atlantique (Circuit Loire-Divatte et Thouaré-Marsac).

Pour figurer au classement, la **participation est obligatoire à chaque épreuve**.

Sur chaque épreuve, des points sont attribués aux 30 premiers (45, 40, 35, 32, 30, 28, 27, 25, 23, 22, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1 points).

Le classement général du challenge est effectué à l'addition des points obtenus sur chaque manche. En cas d'égalité, le départage des ex-aequo se fait sur le classement de la dernière épreuve.

ARTICLE 12 - Prix

Classement général individuel : grille 1220/20 (246 euros au premier)

Challenge Trophée Loire-Atlantique : 300 euros au premier, 200 au second et 100 au troisième.

ARTICLE 13 - Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Si un contrôle médical venait à être effectué, les coureurs seront informés par un affichage placé sur le podium de la ligne d'arrivée. Le contrôle aura lieu à l'école Sainte-Marie, 15 rue des Moulins au Landreau.

ARTICLE 14 - Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole:

Les trois premiers de l'épreuve.

Le premier du club organisateur (sauf si présent dans les trois premiers).

Les coureurs récompensés devront se rendre à l'espace protocolaire juste après l'arrivée. Des rafraîchissements y seront à leur disposition. En cas de nécessité, les affaires de rechange seront amenées par les soigneurs. Ce lieu servira également pour la presse.

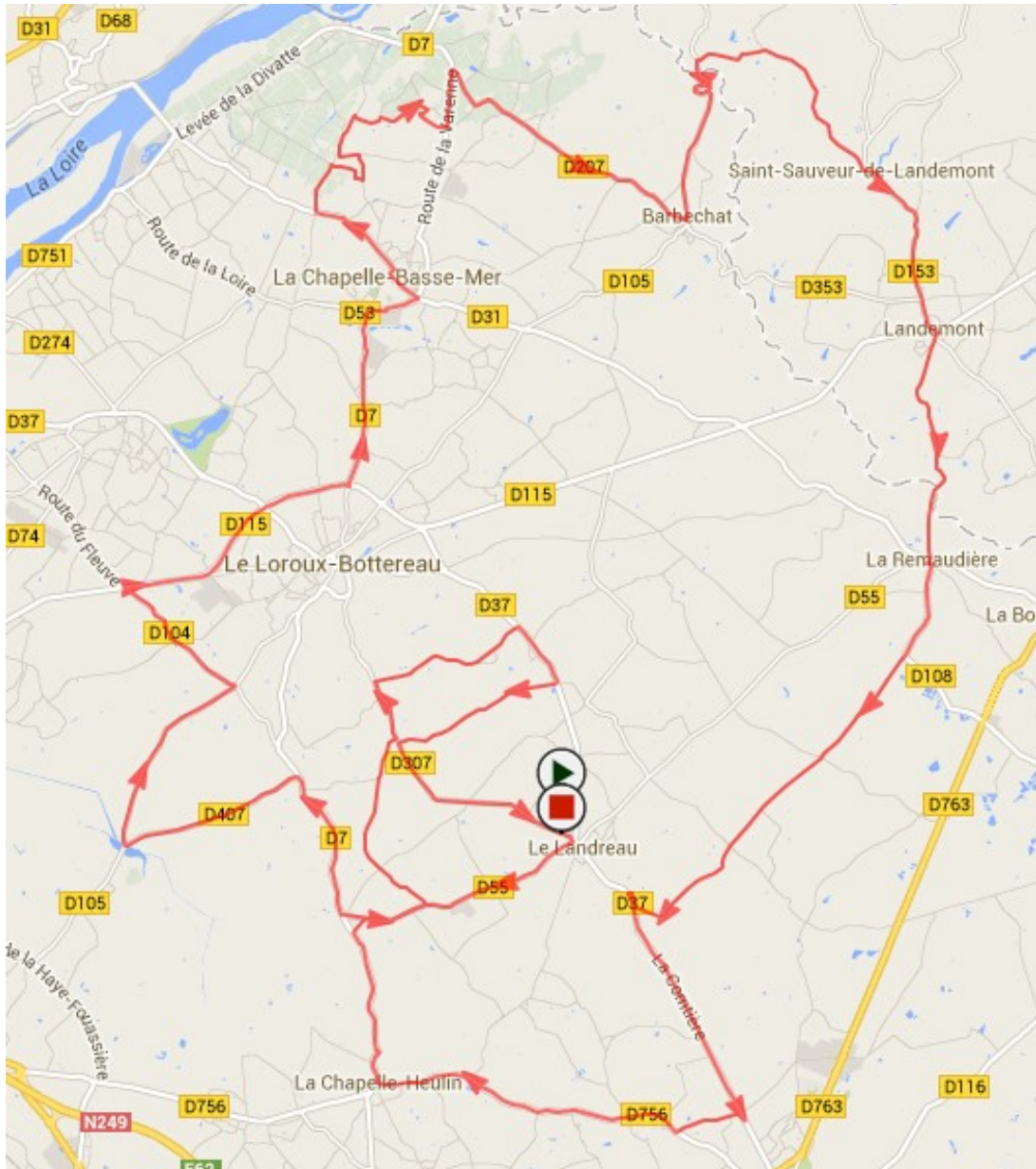
Tout coureur absent au protocole sera sanctionné.

Zone de départ et d'arrivée

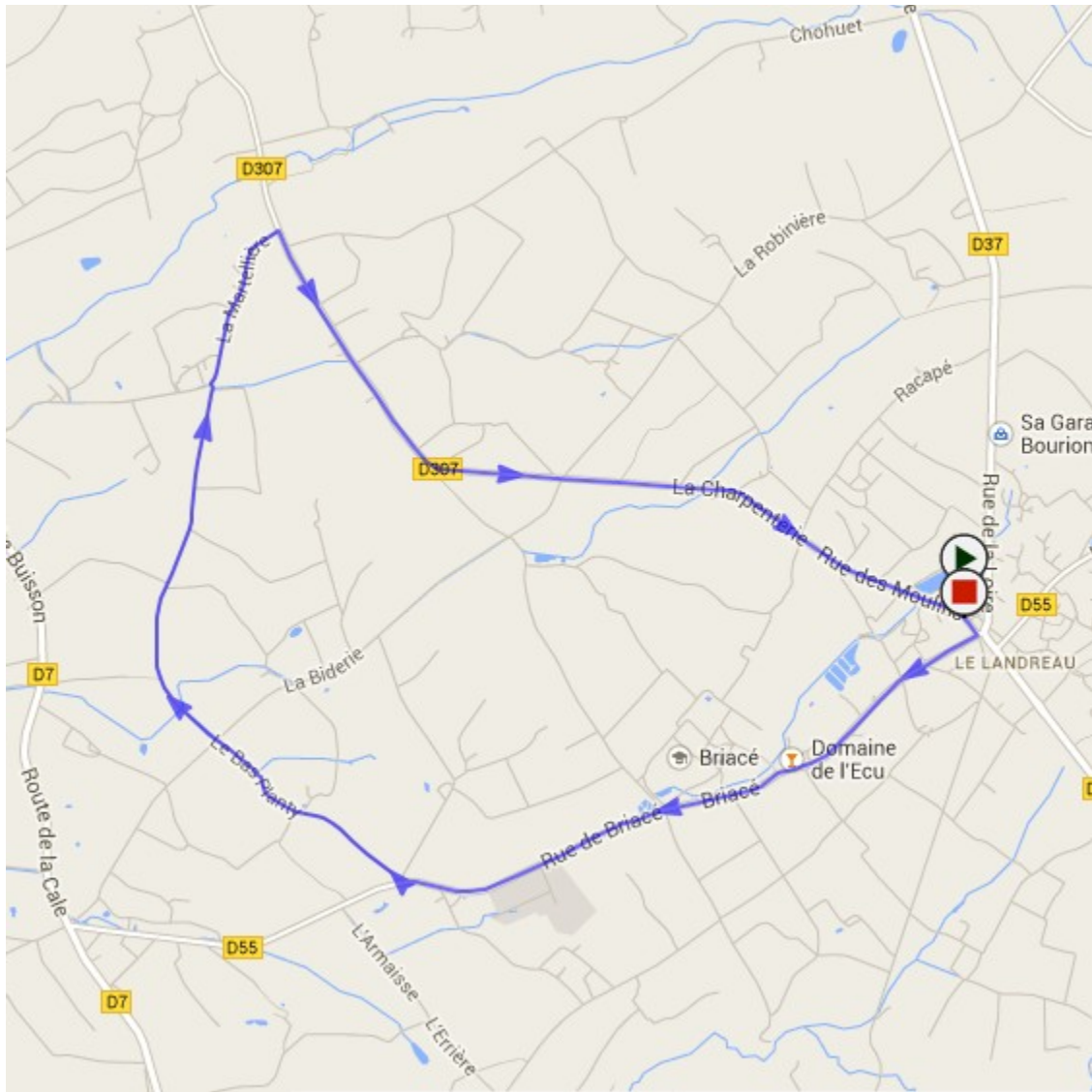


- 1 → Parking coureurs
- 2 → Départ/Arrivée/Podium
- 3 → Mairie : remise des dossards, signatures
- 4 → Ecole Sainte-Marie : réunion DS, local médical
- 5 → Déviation DS

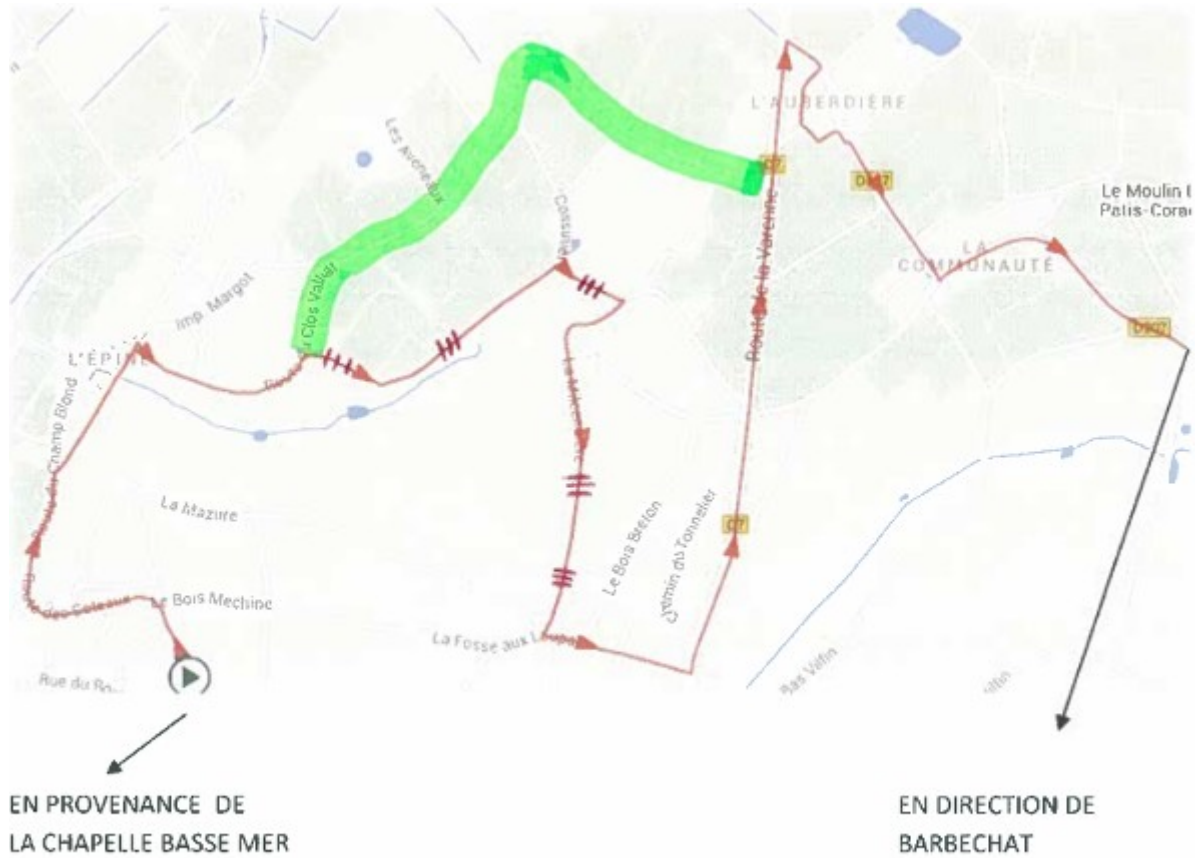
Circuit en ligne



Circuit d'arrivée



Déviations Chapelle-Basse-Mer



- En rouge : itinéraire coureurs
- En hachuré rouge : la zone chemin
- En vert : déviation DS

CIRCUIT LOIRE DIVATTE LE LANDREAU 2014

SAMEDI 06 SEPTEMBRE 2014

ROUTE	LOCALITE	KM PARCOURUS	KM RESTANTS	HORAIRES 43 KM/H
	DEPART			13H30
D55	LE LANDREAU	0	142	
D7	Carrefour Bas Briacé D55/D7	3,4	138,6	13H35
D407	La Poivetiére	5,5	136,5	13H37
D105	Pont de l'Ouen	8,1	133,9	13H41
D104	Carrefour D105/D104	10,9	131,1	13H45
	LE LOROUX BOTTEREAU			
	Carrefour D104/D115	13	129	13H48
	Intersection Gamm Vert	14,3		13H50
	Carrefour D115/D37	15,1	126,9	13H51
	Carrefour D115/D7	16,6	125,4	13H53
	Beauchêne			
	LA CHAPELLE BASSE MER			
	Carrefour D7/D53	19	123	13H56
	Le Chêne Vert	21,1	120,9	13H59
	Le Bois Méchine	22,1	119,9	14H00
	Court passage à 15%	22,1	119,9	14H02
	L'Epine	23,4	118,6	
	Zone chemin sur 1 500m	24	118	14H03
	Carrefour D7	25,8	116,2	14H06
	Carrefour D7/D207	27	115	14H07
D207	BARBECHAT	30	112	14H11
D105	La Breulière	33	109	14H16
	Croisement D353/D153	33,5	108,5	14H17
D453	La Fontaine	34,5	107,5	14H18
D153	SAINT SAUVEUR DU LANDEMONT	36,7	105,3	14H21
	La Demerie			
D153	LANDEMONT	39,3	102,7	14H24
	Le Puisay			
D108	LA REMAUDIERE	42,7	99,3	14H29
	La Rinière	47	95	14H35
D37	Carrefour D37/La Renouère	49,2	92,8	14H38
	Direction Vallet			
	La Comtière	51,2	90,8	14H41
	La Chevalerie	52,7	89,3	14H43
D756	La Mouchetiére	53,7	88,3	14H44
D7	LA CHAPELLE HEULIN	57,8	84,2	14H50
	Le Bas Briacé	60,3	81,7	14H54
	La Martelière	64,1	77,9	14H59
	Direction Pé Bardou			
D37	Le Pé Bardou	67,3	74,7	15H03
D307	La Charpenterie	70,9	71,1	15H09
	LE LANDREAU 1er passage	71,8	70,2	15H10
	Le Bas Plantis			
	La Martelière			
	La Charpenterie			
	LE LANDREAU 2ème passage	79,6	62,4	15H21
	LE LANDREAU 3ème passage	87,4	54,6	15H32
	LE LANDREAU 4ème passage	95,2	46,8	15H43
	LE LANDREAU 5ème passage	103	39	15H54
	LE LANDREAU 6ème passage	110,8	31,2	16H05
	LE LANDREAU 7ème passage	118,6	23,4	16H16
	LE LANDREAU 8ème passage	126,4	15,6	16H27
	LE LANDREAU 9ème passage	134,2	7,8	16H38
	ARRIVEE	142	0	16H49

